

## CIN-2311 Numérique, virtuel et réalisme au cinéma

---

Du réel à la peinture [ou au cinéma] le monde n'est plus le même parce qu'il n'a plus le même espace. [...] La création des images est la conséquence d'une invention aussi prodigieuse sans doute que celle de l'outil ou du langage [...] : celle de l'écran.

Anne-Marie Christin, *L'image écrite ou la déraison graphique*

Bien qu'il y ait des manières de faire qui sont différentes sur le plan techno-logique et, conséquemment, des façons de fabriquer des images qui ont un caractère novateur par rapport à d'autres plus anciennes, [...] la vraie nature des images argentiques ou numériques est d'être-image.

Lucie Roy, « Une ontologie ou une esthétique numérique ? »

À une époque, le cinéma avait recours à la technologie de la pellicule photographique afin d'inscrire des pans du monde en images. Les images étaient alors formées par l'exposition de photogrammes à la lumière et grâce au mécanisme de l'appareil : une sorte d'inscription chimique et mécanique sur un support visuel. Pourtant, la fabrication de l'image n'en soumettait pas moins le monde ou la réalité à la représentation et au récit, lui attribuant par le fait même un sens.

Ce mode d'inscription, chimique et mécanique, a incité plusieurs analystes à entrevoir les destins et les desseins du film dans la trajectoire du réalisme. Depuis le passage de l'argentique au numérique, le support a changé et invite à considérer l'appareil théorique du film sous un nouvel éclairage. Ce cours aborde les questions suscitées par ce passage et permet d'interroger ce qu'il advient de l'impression de réalité, de la vraisemblance, du réalisme, de la représentation, du récit, etc.

Le parcours proposé mettra en évidence le fait que le réalisme tient à certaines conventions qui ont trait à la représentation et au récit. Celles-ci sont changeantes, mais ne dépendent pas uniquement de l'évolution technologique. La technologie, elle, contribue à l'impression de réalité, notamment par la création d'effets de présence.

Le cours permettra aussi de saisir qu'en passant du réel à l'image (que celle-ci soit argentique ou numérique), le monde n'est plus le même, qu'il est soumis à une transformation, à une écriture, qu'il dépend de l'écran et fait agir un regard qui le dote d'une signification.

### Objectifs

---

- Prendre conscience des développements non seulement technologiques, mais esthétiques du cinéma depuis le passage au numérique ;
- Comprendre en quoi le cinéma numérique a pu servir de révélateur en ce qui a trait à l'écriture dont dépend tout film, même argentique ;
- Se familiariser avec une variété d'approches représentationnelles et narratives dont se servent les films qui font appel au numérique.

- Plagiat / voir *Règlement des études de l'Université Laval* <http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>

---

#### Échelle de conversion de notes

|                    |             |           |            |                      |            |           |
|--------------------|-------------|-----------|------------|----------------------|------------|-----------|
| <b>Excellent :</b> | A+ = 96-100 | A = 90-95 | A- = 85-89 | <b>Passable :</b>    | D+ = 61-64 | D = 55-60 |
| <b>Très bon :</b>  | B+ = 82-84  | B = 78-81 | B- = 75-77 | <b>Insuffisant :</b> | E = 0-54   |           |
| <b>Bon :</b>       | C+ = 72-74  | C = 68-71 | C- = 65-67 |                      |            |           |

## Approche pédagogique

---

Des exposés magistraux seront offerts en salle de classe les **mardis (8 h 30-11 h 20)** au local CSL 1630. Le matériel pédagogique inclut des films et des textes dont l'étude et la compréhension permettent la réussite du cours. Autrement dit, la **réussite au cours** dépend de la présence régulière aux **cours**, de la lecture des **textes** et du visionnage des **films** à l'étude.

Charge de travail : ce cours exige en moyenne 9 heures de travail par semaine (3 h de cours, 2 h pour le visionnement de films et 4 h de travail personnel : lectures, étude, recherche, rédaction, réflexion, visionnement d'autres films). La réussite du cours dépend du respect de ce rythme. À noter que le seuil de réussite pour ce cours est de 55 % (D).

Pour contacter l'enseignant : gabriel.laverdiere@lit.ulaval.ca

## Contenu du cours

---

L'approche du cours : définitions

L'image, le réalisme et l'analogie

L'impression de réalité, de l'argentique au numérique

Le numérique et la révision de l'ontologie du cinéma

Les nouvelles pratiques et les anciennes

L'image « pauvre » ou l'esthétique de la contingence

*Rem. Un ou des conférenciers pourraient être invités.*

## Films à l'étude (liste sujette à modifications)

---

À noter que les films offerts en visionnement, qui devraient être au nombre d'environ 9 ou 10, seront sans doute puisés à cette liste. Le nom du réalisateur est indiqué.

*Mother!* (Darren Aronofsky, 2017, 121 min, États-Unis)

*La légende de Baahubali* (S. S. Rajamouli, 2015, 159 min, Inde)

*Mad Max : La route du chaos* (George Miller, 2015, 120 min, Australie)

*Avatar* (James Cameron, 2009, 162 min, États-Unis)

*2012* (Roland Emmerich, 2009, 158 min, États-Unis)

*Melancholia* (Lars von Trier, 2011, 130 min, Danemark, Suède)

*Creep* (Patrick Brice, 2014, 77 min, États-Unis)

*Inland Empire* (David Lynch, 2006, 180 min, États-Unis, France, Pologne)

*Adieu au langage* (Jean-Luc Godard, 2014, 70 min, Suisse, France)

*L'arche russe* (Alexandre Sokourov, 2002, 96 min, Russie)

*Timecode* (Mike Figgis, 2000, 97 min, États-Unis)

*Cité obscure* (Alex Proyas, 1998, 95 min, Australie, États-Unis)

*La chambre des suicidés* (Jan Komasa, 2011, 110 min, Pologne)

## Évaluations

Premier examen (25 %). 14 février 2023 (hors classe).

À la date indiquée, des questions à développement seront remises à l'étudiant, qui aura quelques jours pour y répondre par écrit.

Exposé oral (15 %). 14 mars 2023 (en classe).

Présentation d'une problématique en lien avec la matière du cours. À faire seul ou en équipe de deux. (Cette évaluation aura lieu si le nombre d'étudiants inscrits le permet.)

Examen final (30 %). 18 avril 2023 (en classe)<sup>1</sup>.

Sont interdits tout matériel pédagogique, notes de cours, appareils électroniques, etc. Sont seuls autorisés des crayons, stylos, rubans ou liquides correcteurs.

Dissertation (30 %). À rendre le 25 avril 2023.

Des consignes seront fournies au moment opportun. La rédaction d'une analyse est prévue. À faire seul ou en équipe de deux.

Les travaux écrits (à l'ordinateur) doivent être déposés sur le Portail des cours, dans la section Évaluations (aux formats .docx et .pdf), ou imprimés sur papier et remis en main propre à l'enseignant. Aucun retard n'est accepté (sauf en cas de force majeure).

### Avertissements et mises en garde

Ni avertissement ni mise en garde ne seront présentés dans ce cours à propos du matériel pédagogique, y compris les textes et les films à l'étude. Toute personne qui s'estime susceptible d'être heurtée par des contenus ou thématiques est invitée à entreprendre les recherches nécessaires au préalable pour s'y préparer, par le moyen d'internet et de la bibliothèque ou en communiquant avec l'enseignant, qui demeure à sa disposition.

### Plagiat / Absences et retards (politique officielle)

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval*, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement (voir les articles 28 à 32 :

[http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf).

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Toute absence non motivée à un examen en salle entraîne la perte des points alloués à cette tranche de l'évaluation. En cas d'absence motivée et appuyée par une pièce justificative à une évaluation, l'étudiant est tenu d'aviser son responsable du cours le plus tôt possible.

### Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les personnes ayant droit à des mesures d'accommodements qui leur ont été accordées par un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap doivent, s'ils désirent s'en prévaloir, activer ces mesures dans monPortail, et ce, dans les deux premières semaines de la session. Les personnes ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas fait attester leur droit à des mesures peuvent contacter le 418 656-2880.

<sup>1</sup> Exceptionnellement, l'examen final pourrait être reporté au 25 avril (semaine d'examens).